

ARRETE DU PRESIDENT
N° ARR 2511002

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE DÉCLASSEMENT DU PARKING DE LA GARE RER DE CHAMPS-SUR-MARNE SITUÉ SUR LE LOT A1 SUD DE LA ZAC DE LA HAUTE MAISON - DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET OUVERTURE DE L'ENQUÊTE

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les articles L.141-3 et suivants du Code de la Voirie Routière,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU La délibération n° 2509063 du 25 septembre 2025 autorisant le Président à ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement du parking dit A1 sud situé sur le boulevard Newton à Champs-sur-Marne,
- VU Les pièces du dossier d'enquête publique,
- CONSIDERANT Que l'EPAMARNE est propriétaire du foncier de la parcelle AM364 située boulevard Newton à Champs-sur Marne qui contient le lot A1 sud de la ZAC de la Haute Maison, sur lequel est érigé un parking, dont la Communauté d'Agglomération est gestionnaire,
- CONSIDERANT Que le projet d'aménagement de l'éco-station bus de la gare de Noisy-Champs, validé par l'EPAMARNE, la Communauté d'Agglomération et Île-de-France Mobilités, prévoit la fermeture dudit parking,
- CONSIDERANT Qu'il est prévu qu'après la fermeture dudit parking, le lot A1 sud soit cédé par EPAMARNE à un promoteur,
- CONSIDERANT Que, du fait de sa fonction, cette parcelle appartient au domaine public et doit donc être déclassée avant une quelconque cession,
- CONSIDERANT Que la fermeture du parking porte atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, une enquête publique doit être organisée.

ARRETE

ARTICLE 1 Le projet de déclassement sera soumis à une enquête publique d'une durée de 15 jours, qui se déroulera du 1^{er} au 15 décembre 2025 inclus au siège de l'EPAMARNE à Champs-sur-Marne et en Mairie de Champs-sur-Marne.

ARTICLE 2 Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération, à la Mairie de Champs-sur-Marne, sur site ainsi qu'en tous lieux prévus à cet effet. Un certificat de publication du Président justifiera ces formalités.

ARTICLE 3 Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'accueil de la Mairie de Champs-sur-Marne pendant la durée de l'enquête afin que chaque personne puisse prendre connaissance du projet et éventuellement consigner ses observations. Celles-ci pourront également être adressées au commissaire enquêteur, en Mairie de Champs-sur-Marne, par courrier.

ARTICLE 4 Monsieur Alain LEGOUHY, désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur, assurera des permanences au siège de l'EPAMARNE, 8 Avenue Ampère à Champs-sur-Marne, le 1^{er} décembre de 9h à 12h ainsi que le 15 décembre de 14h à 17h.

- ARTICLE 5** A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui devra, dans un délai d'un mois, transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération, le dossier, le registre et ses conclusions motivées afin que le Conseil communautaire puisse délibérer sur l'opportunité du projet.
- ARTICLE 6** Pour cette tâche, Monsieur LEGOUHY percevra une indemnité prise en charge par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- ARTICLE 6** Ampliation du présent arrêté sera notifiée au commissaire enquêteur.
- ARTICLE 7** Monsieur Le Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 8** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 13 novembre 2025

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Préfecture de Melun le : 13 novembre 2025
Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20251113-41896-AR-1-1
Publié ou notifié le : 13 novembre 2025

ACTE RENDU EXECUTOIRE